

ANNEXES - CERFA N° 14734*03

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

- 1) CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » ;

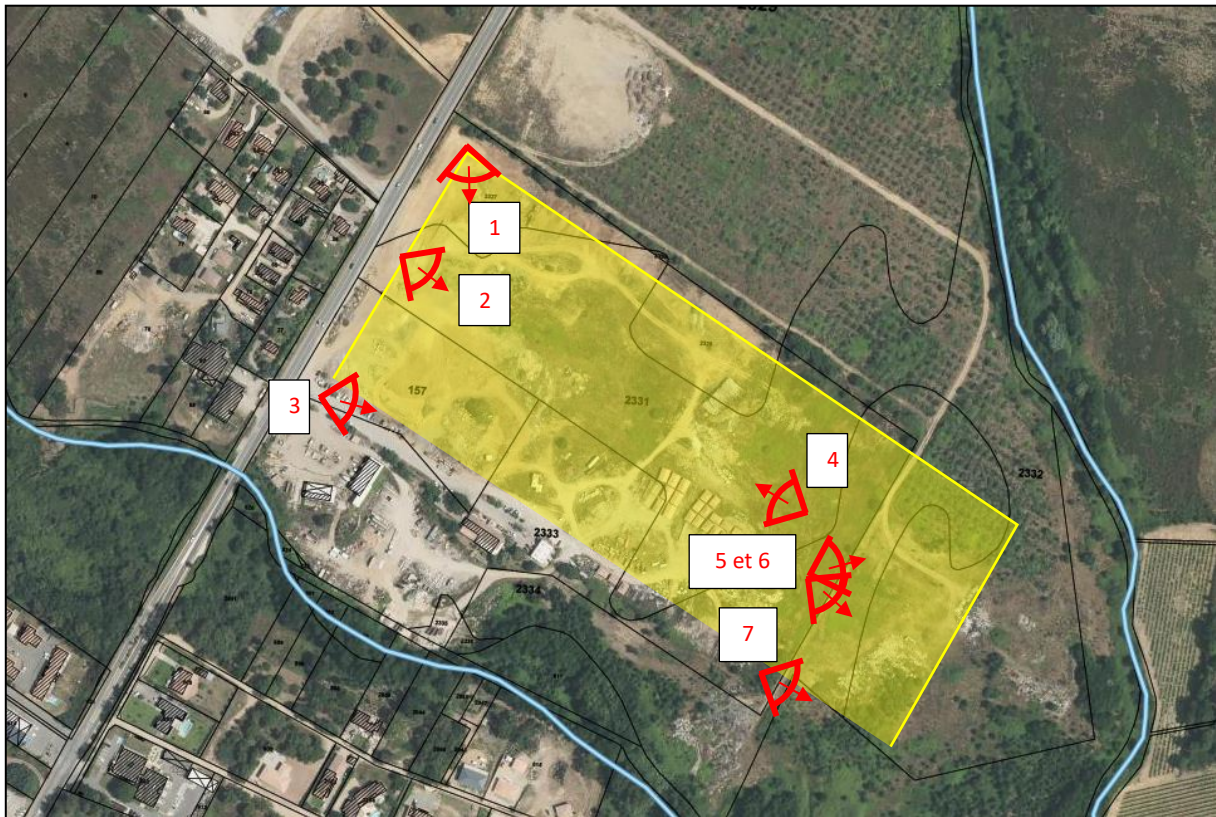
2) Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;



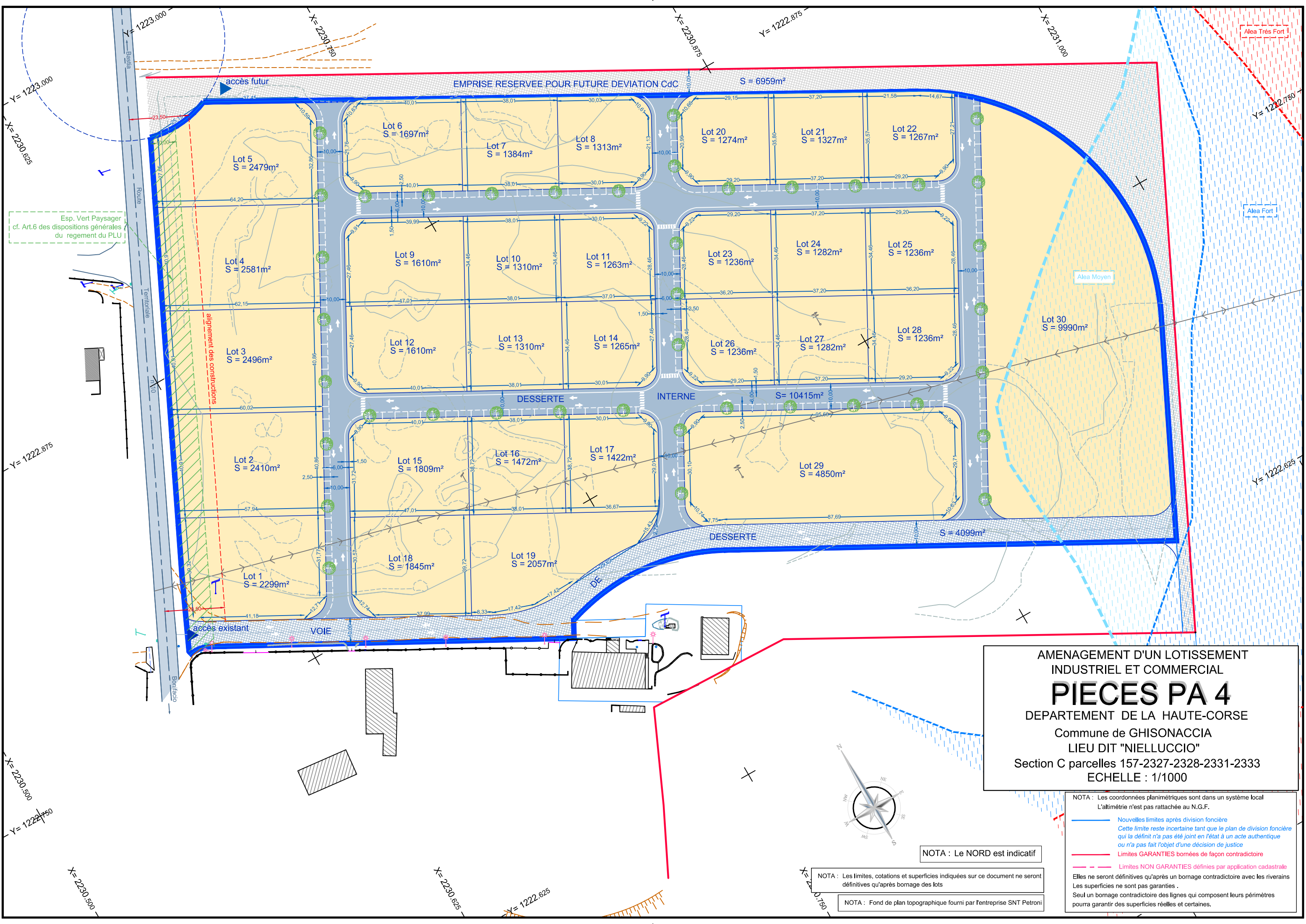
Plan de situation du projet au 1/25 000

3) Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

Photographies du décembre 2020







Esp. Vert Paysager
cf. Art.6 des dispositions générales
du regement du PLU

alignement des constructions

accès futur

accès existant

VOIE

DESSERTE INTERNE

DESSERTE

EMPRISE RESERVEE POUR FUTURE DEVIATION CdC

Route

Territoriale

Bastia

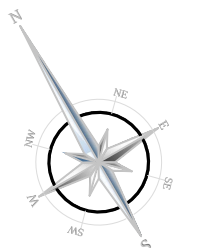
Bonifacio

Alea Très Fort

Alea Fort

Alea Moyen

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
PIECES PA 4
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Commune de GHISONACCIA
LIEU DIT "NIELLUCCIO"
Section C parcelles 157-2327-2328-2331-2333
ECHELLE : 1/1000



NOTA : Le NORD est indicatif

NOTA : Les limites, cotations et superficies indiquées sur ce document ne seront définitives qu'après bornage des lots

NOTA : Fond de plan topographique fourni par l'entreprise SNT Petroni

NOTA : Les coordonnées planimétriques sont dans un système local
L'altimétrie n'est pas rattachée au N.G.F.

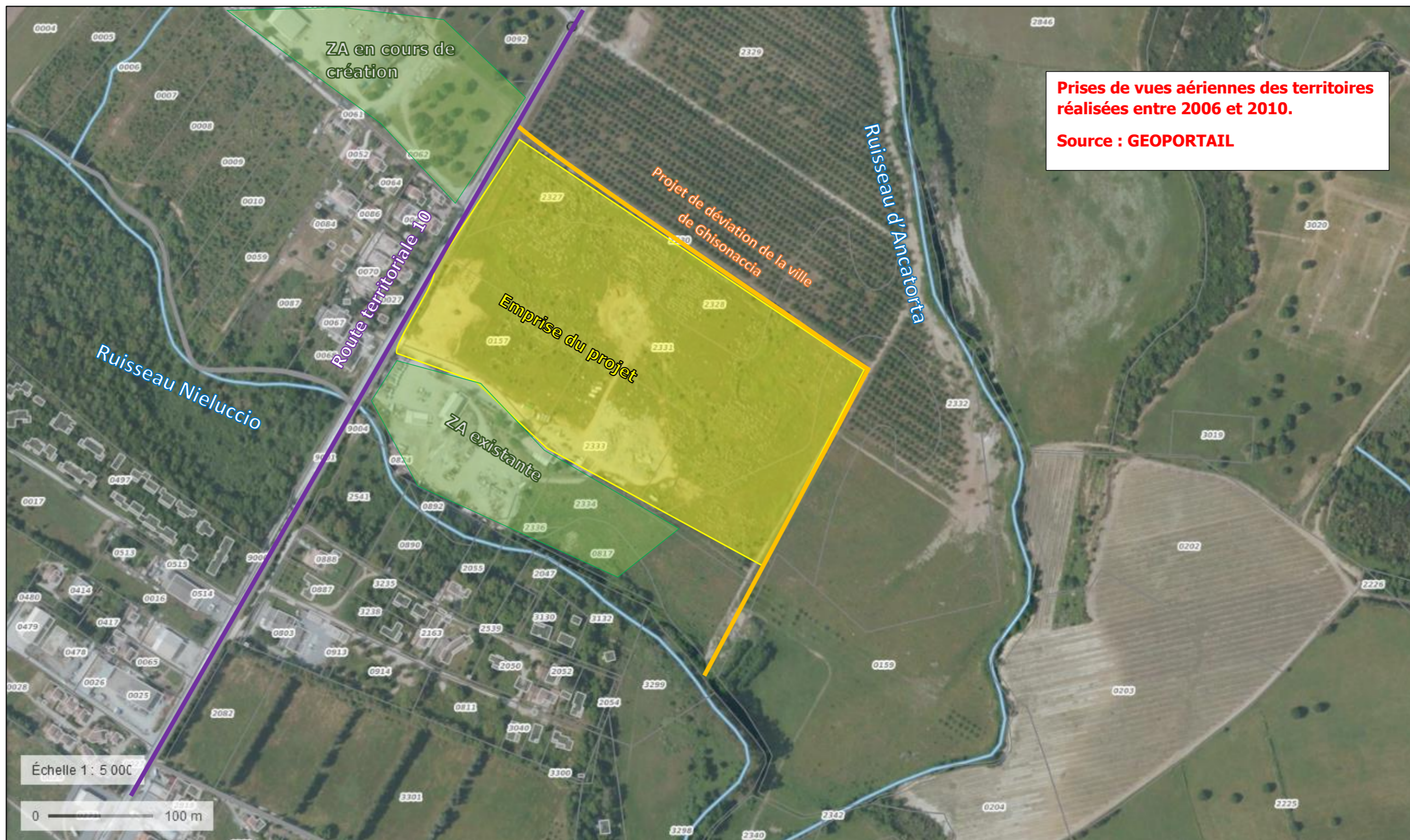
— Nouvelles limites après division foncière
Cette limite reste incertaine tant que le plan de division foncière qui la définit n'a pas été joint en l'état à un acte authentique ou n'a pas fait l'objet d'une décision de justice

— Limites GARANTIES bornées de façon contradictoire

--- Limites NON GARANTIES définies par application cadastrale

Elles ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire avec les riverains
Les superficies ne sont pas garanties.
Seul un bornage contradictoire des lignes qui composent leurs périmètres pourra garantir des superficies réelles et certaines.

5) Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;



Prises de vues aériennes des territoires réalisées entre 2006 et 2010.
Source : GEOPORTAIL



ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2019

Date de la prise de vue aérienne : 25-06-2019

Résolution : 20 cm

Échelle 1 : 5 000

0 100 m

Source : GEOPORTAIL